

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



DATE de CONVOCATION
23 MAI 2024

DATE de PUBLICATION
3 JUIN 2024

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 28
Votants : 35

L'an deux mille vingt-quatre,
le 28 mai à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Patrick BEILLON, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BREGER, - Mme Muriel CLERY, - MM. Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Isabelle DESMOTS, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLE, - M. Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - M. Denis LE RALLE, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - MM. Alain MOREAU, - Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : MM. Christian BILLY, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Michel CRIAUD, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - M. Denis HILLAIREAU, - Mme Nicole KORN, - M. Eric LIPPENS, - Mme Régine ROSSET.

M. Patrick BUESSLER-MUELA donne pouvoir à M. Eric ROZE
Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à M. Jean-Paul DANIEL
M. Michel CRIAUD donne pouvoir à M. Bruno HUBERT
Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à Mme Isabelle DESMOTS
Mme Annie DRENO donne pouvoir à M. Denis LE RALLE
M. Denis HILLAIREAU donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN
Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Noël PAUL a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°45-2024 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL (40000)

M. Guy DAVID, Vice-Président en charge des finances rappelle que, par délibération n°33-2024 en date du 9 avril 2024, le Conseil Communautaire a adopté le budget primitif 2024 du budget principal.

Il précise qu'il convient de procéder à un ajustement de crédits budgétaires nécessitant une décision modificative de ce budget.

Suite au lancement des marchés de travaux du centre technique communautaire de Nivillac, il convient d'ouvrir des crédits au chapitre 041 – Opérations patrimoniales, pour la résorption des avances versées à l'article 238 – Avances versées sur commandes d'immobilisations estimées à 68 640 €.

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
2313 - Constructions (en-cours)	70 000 €	238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations	70 000 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	70 000 €	Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	70 000 €
Total Dépenses d'investissement	70 000 €	Total Recettes d'investissement	70 000 €

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 056-200027027-20240528-2024_DM1_BP-BF

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 du budget principal (40000), telle que présentée ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 31/05/2024

Le Président,

